



Assemblée Générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part I/10
8 août 1994

Original: FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

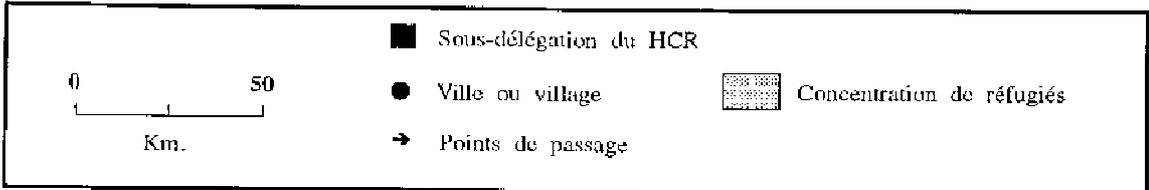
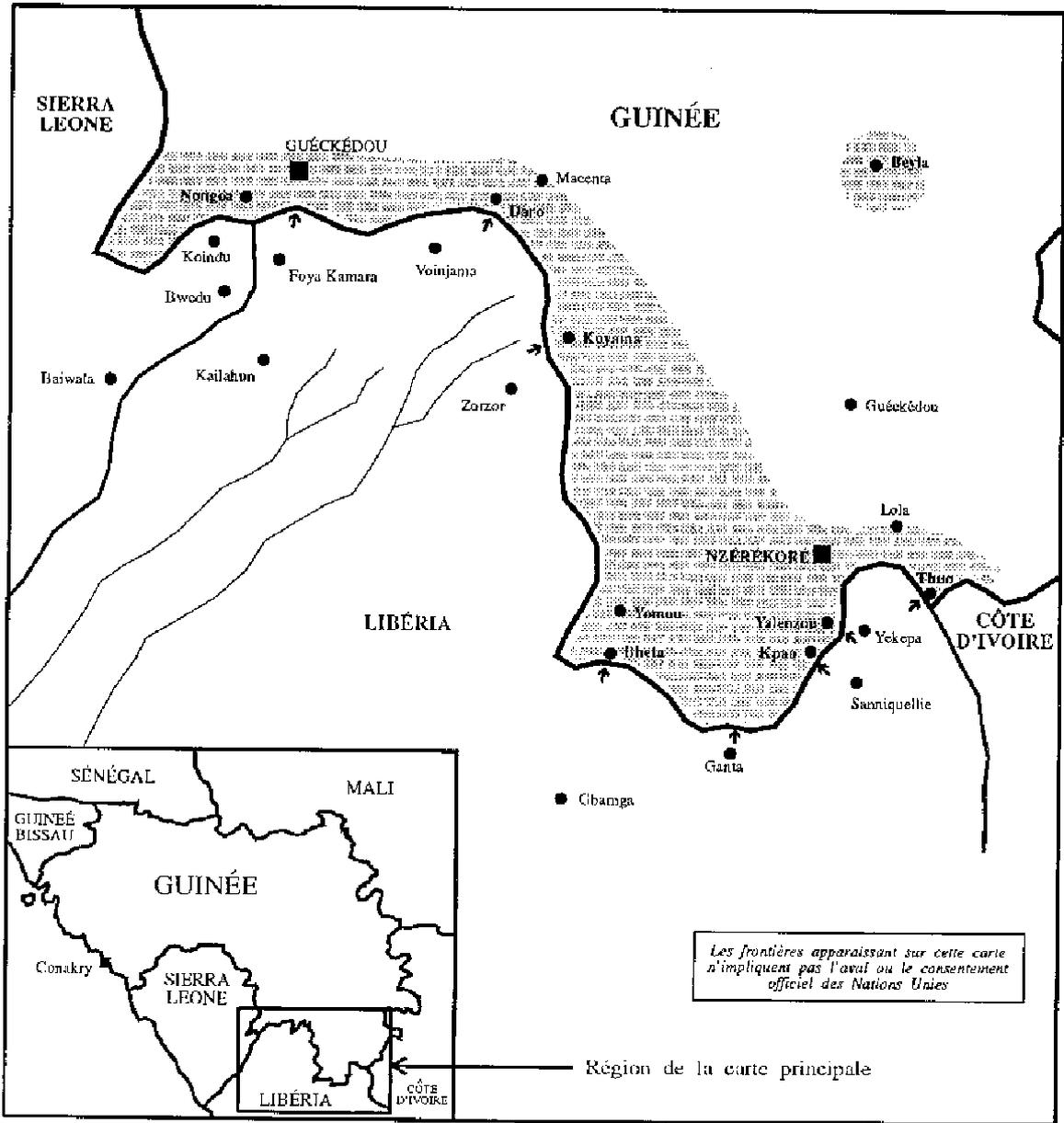
ACTIVITES DU HCR FINANCES PAR LES FONDS
CONSTITUES AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES:
RAPPORT POUR 1993-1994 ET
PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE I. AFRIQUE

Section 10 - Guinée

(document soumis par le Haut Commissaire)

GUINÉE



I.10 GUINEE

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 décembre 1993, la population réfugiée enregistrée en Guinée s'élevait à 577 157 personnes, dont 72 pour cent de Libériens, 28 pour cent de Sierra-léoniens et d'un Nigérien. Les premiers afflux de réfugiés libériens et sierra-léoniens en Guinée remontent au début du conflit au Libéria déclenché vers la fin de l'année 1989. Depuis, les afflux se poursuivent sans interruption. La plupart des réfugiés libériens appartiennent aux groupes ethniques Nano, Gio, Kpelle, Vai, Tomas et Mandigo alors que les réfugiés Sierra-léoniens, dans leur grande majorité, se répartissent entre les groupes ethniques Vou et Mende. Les réfugiés libériens aussi bien que les réfugiés Sierra-léoniens sont d'origine rurale et viennent des zones frontalières. Près des deux tiers des réfugiés seraient des femmes.

2. Les réfugiés sierra-léoniens et les réfugiés libériens sont dans leur quasi totalité installés en Guinée Forestière, dans les préfectures de Nzerekore et Guéckédou. Les réfugiés libériens sont plus spécialement établis dans les localités de Lola, Yomou, Beyla et Nzerekore dans la zone ouest. En revanche, les réfugiés sierra-léoniens occupent la zone qui comprend les préfectures de Macenta, Guéckédou et Kissidougou.

3. Depuis le début de l'année 1994, les 80 000 Guinéens déplacés ne sont plus inclus dans la population réfugiée ni assistés par le programme comme c'était le cas pour 1993.

4. Outre les 576 482 réfugiés installés en milieu rural, la Guinée accueille également 675 réfugiés urbains, dont 671 Libériens, trois Sierra-léoniens et un Nigérien, tous établis à Conakry et assistés par le HCR, dans le cadre du projet de soins et entretien.

PREFECTURE	LIBERIENS	S.-LEONIENS	TOTAL
Beyla	26 725	741	27 466
Nzerekore	102 177	574	102 751
Lola	39 923	195	40 118
Youmou	62 949	80	63 029
TOTAL EST	231 774	1 590	233 364
Guéckédou	58 006	157 600	215 606
Macenta	122 819	777	123 596
Kissidougou	2 794	1 122	3 916
TOTAL OUEST	183 619	159 499	343 118
Conakry *Nigérien	671	3+1 *	675
TOTAL GENERAL	416 064	161 092+1*	577 157

Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre de 1994)

5. La population réfugiée en Guinée n'a cessé de croître au cours de la période couverte par le rapport. Les afflux les plus importants ont été relevés vers la fin de l'année 1992 et dans la première moitié de 1993. Ces afflux sont induits par la situation à l'intérieur des deux pays (Libéria, Sierra Leone).
6. Une assistance d'urgence a été fournie aux nouveaux arrivants parallèlement à la mise en oeuvre du projet existant.
7. En 1993, une mission d'étude de la section technique du HCR (SATP) a procédé à une évaluation des activités du HCR en Guinée dans les secteurs de la production agricole et des activités génératrices de revenus. La mission a recommandé le renforcement des activités de production agricole en mettant l'accent sur les micro-projets. Elle a relevé des résultats appréciables et encourageants dans la production de riz par certains réfugiés, dont le rendement moyen par hectare cultivé oscille parfois entre 785 kg et 1 538 kg. La mission a estimé que ces réfugiés, qui sont au nombre de 20 000 familles, pourraient se prendre en charge à partir de 1995.
8. Une enquête destinée à vérifier l'état nutritionnel des réfugiés a été effectuée dans le courant de l'année 1993. Il en ressort que, malgré la réduction de la ration alimentaire, l'état nutritionnel des réfugiés déjà installés est demeuré relativement satisfaisant. En revanche, l'état des groupes vulnérables et des nouveaux arrivants requiert une attention soutenue.
9. Une mission conjointe du Programme alimentaire mondial (PAM)/HCR, United States Agency for International Development (USAID) et Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a effectué une évaluation portant, d'une part sur le niveau des besoins alimentaires des réfugiés et, d'autre part, sur la mise en oeuvre des recommandations de la mission de 1992.
10. La mission a non seulement recommandé le maintien de l'assistance alimentaire aux réfugiés jusqu'à la fin de l'année 1994, mais aussi l'élargissement du panier alimentaire en y ajoutant des légumineuses pour les nouveaux arrivants et l'organisation d'une enquête sur le budget et la consommation des ménages. Par ailleurs, la mission a estimé que, compte tenu des résultats encourageants obtenus dans la production agricole alimentaire par près de 20 000 familles, l'aide alimentaire devrait être supprimée à ces familles à compter du début de 1995.
11. La Commission de XV de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les réfugiés africains a dépêché une mission dans la zone d'accueil des réfugiés au début du mois de février 1994. Cette mission a pu s'entretenir avec les autorités des zones et se rendre compte des conditions d'installation des réfugiés.
12. En dépit des accords de paix signés à Cotonou le 25 juillet 1993, les combats opposant les différentes factions libériennes se poursuivent au Libéria, freinant ainsi considérablement l'organisation du rapatriement volontaire dans le courant de l'année 1994.

Objectifs et priorités du programme

13. Dans ce contexte, les objectifs prioritaires seront d'une part de consolider les acquis réalisés précédemment dans la mise en oeuvre du programme multi-sectoriel (soins et entretiens) et, d'autre part, de fournir une assistance en faveur des réfugiés, et plus particulièrement à ceux (nouveaux arrivants, groupes vulnérables) dont l'état requiert encore un soutien continu. Parallèlement, la tendance actuelle à la diminution graduelle de l'aide alimentaire devra se renforcer en fonction des progrès réalisés au niveau de l'auto-suffisance alimentaire. L'amélioration des opérations d'enregistrement se poursuivra afin d'obtenir des données statistiques sur les mouvements des réfugiés, les groupes vulnérables, les nouveaux arrivants et les réfugiés relativement auto-suffisants.

14. Les efforts déployés pour accroître l'aménagement des bas-fonds et développer la culture du riz seront intensifiés. Dans ce domaine, il est prévu de fournir les éléments nécessaires (semences, outils) et l'encadrement technique aux réfugiés nouvellement arrivés et aptes à effectuer les travaux agricoles.

15. Grâce au concours des services sociaux, des projets seront mis en oeuvre en faveur des femmes chefs de famille et des enfants non accompagnés.

16. Dans le cadre des programmes précédents, peu de possibilités avaient été offertes dans le domaine de la formation professionnelle. Désormais, des efforts seront faits pour assurer la formation professionnelle des jeunes. Avec le concours de la coopération allemande Bundesministerium für Zusammenarbeit (BMZ), un programme de formation professionnelle sera mis en place dès la rentrée scolaire 1994-95. Il devra fournir aux jeunes ayant terminé leurs études secondaires les outils leur permettant de s'insérer dans la vie économique en Guinée aussi bien que dans leur pays d'origine (Libéria, Sierra Leone).

17. Des séminaires destinés à promouvoir le droit des réfugiés et le rapatriement seront organisés par la délégation du HCR au bénéfice des autorités locales, des agences participant à la mise en oeuvre du projet ou susceptibles d'intervenir dans le rapatriement le moment venu.

18. En 1993, environ 114 réfugiés candidats avaient été sélectionnés dans le cadre du regroupement familial en vue d'une réinstallation aux Etats-Unis d'Amérique. Les changements introduits dans le programme de réinstallation aux Etats-Unis d'Amérique en juillet 1993 par les services d'immigration compétents en la matière ont ralenti l'enregistrement de nouvelles demandes. La délégation du HCR à Conakry continuera d'apporter son concours aux réfugiés candidats à la réinstallation répondant aux normes du HCR et aux exigences des nouvelles procédures mises en place aux Etats-Unis d'Amérique et dans d'autres pays potentiels.

Modalités de mise en oeuvre/apports connexes

19. Malgré la situation qui prévaut au Libéria, le HCR maintiendra le plan d'action pour le rapatriement afin de l'actualiser aussi rapidement que nécessaire le moment venu. La mise en oeuvre du programme d'assistance

multi-sectoriel en soins et entretien est assurée par 20 agences d'exécution et les services publics de l'Administration guinéenne, conformément aux accords subsidiaires conclus avec le HCR. Parmi ces organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales, il y a notamment Médecins-sans-frontières (MSF) Belgique et la mission philafricaine pour le secteur santé; l'Agence adventiste d'aide et de développement (ADRA) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour la logistique et la distribution des vivres; l'agence des musulmans d'Afrique et koweïtienne ainsi que le Comité international des secours pour le secteur de l'éducation; l'Organisation catholique pour la promotion humaine, la Croix-Rouge guinéenne, l'Eglise protestante pour les services communautaires; le Centre international de développement et de recherches (CIDR) et le Fonds d'appui aux initiatives de base (FAIB) mettent en oeuvre les activités du secteur dit générateur de revenus. L'enregistrement des réfugiés et la production agricole seront assurés respectivement par le Ministère du Plan et la Direction régionale du Ministère de l'agriculture. L'approvisionnement en eau et l'entretien/réparations des routes dans la zone d'accueil (Nzerekore, Guéckédou) des réfugiés sont mis en oeuvre par la Société nationale d'approvisionnement d'eau (SNAPE) et le Bureau technique de génie rural (BTGR), respectivement.

20. En 1994, le PAM prévoit 52 403 tonnes de denrées de base (céréales, huiles, pois cassés) et du mélange soja-blé (type de farine riche en protéines) couvrant ainsi les besoins de 577 914 réfugiés.

Programmes généraux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

Soins et entretien

21. Il en est résulté un accroissement des besoins alimentaires couverts par le PAM, mais aussi des besoins dans d'autres domaines (transport, biens domestiques, abris, eau, agriculture) du projet de soins et entretien financé par le HCR. Ces afflux ont conduit le HCR à réviser à la hausse le budget du projet de soins et entretien de 10 824 600 dollars E.U. à 14 077 100 dollars E.U., soit un accroissement de 3 252 500 dollars E.U., donc de 30 pour cent. Dès lors, les besoins additionnels ont été couverts dans les secteurs vitaux, tels que transport, besoins domestiques, abris, eau et micro-projets mis en oeuvre pour 20 000 familles.

22. Durant 1993 et contrairement à ce qui avait été convenu préalablement avec la mission conjointe de novembre 92 du PAM et du HCR, élargie aux donateurs et aux partenaires opérationnels du HCR, l'assistance aux 80 000 Guinéens déplacés a été prolongée de neuf mois suite à une requête du Gouvernement guinéen aux sièges du HCR et du PAM.

Rapatriement librement consenti

23. Le plan d'action établi initialement en 1992 et actualisé en septembre 1993 en vue du rapatriement volontaire des réfugiés libériens n'a pas pu être appliqué en raison de la recrudescence des hostilités au Libéria. Néanmoins, la délégation du HCR à Conakry rapporte que, outre les quelques

cas rapatriés spontanés dont le nombre est très infime, 529 réfugiés libériens ont été rapatriés sous les auspices du HCR durant l'année écoulée.

24. Le rapatriement des réfugiés sierra-léoniens n'a pas été organisé non plus en raison d'une part, de l'intensification des combats dans la zone d'origine des réfugiés et d'autre part, de la fermeture des frontières terrestres de la Guinée durant la campagne électorale en Guinée. En revanche, quelques cas de rapatriement individuel totalisant 1 047 réfugiés sierra-léoniens ont été enregistrés et assistés par la délégation du HCR à Conakry.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

Soins et entretien

25. Durant 1994, le PAM continuera à assurer l'assistance alimentaire à tous les réfugiés sur la base des recommandations de la mission conjointe PAM, HCR et donateurs, effectuée en février/mars 1994.

26. Ces recommandations prévoient notamment, outre le maintien de l'aide à tous les réfugiés jusqu'à la fin de 1994, l'octroi d'une ration de légumineuses complémentaire aux nouveaux arrivants/groupes vulnérables, l'organisation de deux enquêtes nutritionnelles et d'une enquête budget/consommation des ménages réfugiés ainsi que l'amélioration des procédures d'enregistrement des réfugiés (anciens et nouveaux arrivants).

27. Dans le domaine des transports, le transport et la distribution des biens non alimentaires seront assurés grâce à l'acquisition de matériel roulant/camions supplémentaires.

28. Le projet multi-sectoriel de soins et entretien couvrira également les besoins nouveaux ou additionnels des réfugiés et notamment ceux des nouveaux arrivants dans des domaines variés (couvertures, savon, ustensiles et autres biens de première nécessité).

29. En 1994, des soins de santé seront dispensés aux groupes vulnérables, aux nouveaux arrivants et dans une moindre mesure aux autres réfugiés. Toutefois, si les conditions le permettent, la politique de recouvrement des frais de santé pourrait être testée sur une petite échelle, conformément à la recommandation de la mission de 1992.

30. Le programme des services sociaux orienté davantage vers l'encadrement des groupes vulnérables, des femmes et des enfants sera renforcé. Des séminaires de formation mais aussi les manifestations de l'année internationale de la famille seront organisés par les services sociaux, en coopération avec les structures nationales chargées des affaires sociales.

31. Dans l'enseignement primaire, près de 1 120 enseignants ont été recrutés pour dispenser des cours à 55 000 élèves dans 169 établissements scolaires. Les objectifs initiaux étaient d'accroître de 20 pour cent le nombre des écoles primaires ainsi que de 20 pour cent celui des élèves, mais ces prévisions se révèlent élevées par rapport à l'allocation approuvée dans le budget.

32. Le programme prévoit la poursuite de la politique de promotion de l'auto-suffisance alimentaire par l'extension des surfaces cultivées et la fourniture d'apports agricoles et grâce à l'aménagement des bas-fonds pour la culture du riz.

33. Dans le domaine de la protection des réfugiés, les activités de formation entreprises les années précédentes seront reconduites en 1994.

34. La ventilation par secteur d'activité des allocations pour 1994 et 1995 se présente comme suit (en dollars des Etats-Unis):

<u>Secteurs</u>	<u>Allocation initiale 1994</u>	<u>Allocation révisée 1994</u>	<u>Allocation initiale 1995</u>
Transport	3 044 825	3 044 835	3 200 000
Besoins domestiques	885 255	510 076	200 000
Eau	986 415	871 116	250 000
Assainissement	458 920	450 000	200 000
Santé	1 990 855	1 724 345	1 500 000
Abris	178 635	150 000	350 000
Services communautaires	439 870	115 000	600 000
Education	1 997 660	1 800 000	1 800 000
Agriculture	865 120	765 000	700 000
Forêt	113 890	100 000	200 000
Activités génératrices de revenus	258 170	150 000	200 000
Assistance juridique	283 415	22 628	280 000
Appui à l'agence	70 170	60 000	90 000
Personnel de projet	2 356 700	0	0
Coûts afférents à l'exé- cution du programme	0	2 662 800	2 654 000
Total	13 929 900	12 425 800	12 224 000

Rapatriement librement consenti

35. Au stade actuel de la situation prévalant au Libéria et en Sierra Leone, caractérisée par la poursuite des hostilités, seules quelques demandes de rapatriement volontaire ont été enregistrées par le HCR. Le plan d'action élaboré en 1992 et revu en 1993 en vue du rapatriement des réfugiés libériens et sierra-léoniens pourrait être revu et actualisé en 1994 si des changements positifs perceptibles se dessinaient dans le court terme.

36. En attendant, un projet doté d'une allocation de 160 000 dollars E.U. destiné au rapatriement de 2 400 réfugiés est en place depuis le début de l'année 1994.

c) Proposition de programme pour 1995

Soins et entretien

37. Le projet multi-sectoriel de soins et entretien des réfugiés libériens et sierra-léoniens sera reconduit en 1995 sous sa forme de 1994. Toutefois, compte tenu des progrès appréciables réalisés dans la production agricole

par les réfugiés, on estime que 120 000 à 170 000 réfugiés seraient auto-suffisants et pourraient se passer de l'assistance alimentaire.

38. Tout en privilégiant la promotion de l'auto-suffisance des réfugiés par le développement des activités agricoles et celles pouvant générer des revenus, le projet devrait marquer un désengagement graduel dans le volume de l'assistance et bénéficier aux nouveaux arrivants et des groupes vulnérables.

39. Dans cet esprit, les activités dans les secteurs vitaux (transport et distribution des biens non alimentaires, santé, agriculture, éducation et formation professionnelle, activités génératrices de revenus) devraient continuer à bénéficier du support appréciable du HCR, si toutefois aucun rapatriement de masse n'intervient dans le courant de l'année 1995.

40. Dans le domaine de la santé, les soins seront toujours accessibles aux nouveaux arrivants et aux groupes vulnérables. Le recouvrement des coûts des soins de santé devrait connaître un début d'application à l'endroit des réfugiés dont l'état d'auto-suffisance est reconnu comme tel.

41. Les activités entreprises les années précédentes dans le domaine de l'enseignement primaire seront poursuivies en 1995 en faveur des élèves qui n'auraient pas été rapatriés.

42. Le Comité international des secours (International Rescue Committee) étudiera les moyens de faciliter la transition (ou l'intégration des programmes dans les écoles primaires) au système guinéen pour les élèves réfugiés dans la zone d'accueil.

43. Le groupe de femmes chefs de famille et enfants réfugiés continueront à bénéficier des efforts du HCR à travers l'encadrement technique qui sera assuré sur le terrain par les services sociaux communautaires du programme.

44. Les efforts pour accroître l'auto-suffisance alimentaire des réfugiés se poursuivront en 1995 par la fourniture d'apports agricoles, l'extension des bas-fonds aménagés pour la culture du riz et la réorientation des activités génératrices de revenus conformément aux recommandations de la mission effectuée en décembre 1993 par la section technique du HCR.

Programmes spéciaux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

Compte d'éducation

45. En 1993, cinq étudiants réfugiés ont bénéficié de l'assistance du HCR pour la poursuite de leurs études à Conakry. A la rentrée scolaire 1993/94, ils ont été transférés soit aux Etats-Unis d'Amérique (USA), soit dans d'autres pays anglophones, où ils bénéficient de meilleures conditions d'étude. Une soumission en faveur de 100 candidats à la formation professionnelle n'a pu être retenue par le siège faute de ressources financières suffisantes.

Fonds fiduciaires

Le programme de la Coopération allemande (DAFI)

46. Pendant l'année scolaire 1993/94, 13 autres étudiants réfugiés assistés par le programme DAFI de la République d'Allemagne poursuivent leurs études dans divers pays (Ghana, Sierra Leone).

Projet agricole

47. Dans le cadre de ses interventions pour la promotion de l'auto-suffisance, un programme d'aménagement des bas-fonds pour la culture du riz a été entrepris en 1993 grâce à une allocation de 145 000 dollars E.U., don de la coopération japonaise, qui a permis de fournir des semences, des outils et l'encadrement technique à 300 familles de réfugiés.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

48. Le projet d'aménagement des bas-fonds pour la riziculture sera poursuivi en 1994. Un second projet agricole visant à accroître la production de riz et à lutter contre le phénomène de la dégradation de l'environnement sera mis en oeuvre en 1994, grâce à un financement de la coopération allemande GTZ. Plus de 212 ha de bas-fonds, dont 55 ha pour 1994, seront aménagés de 1994 à 1997 pour la culture du riz. On estime à 57 000 dollars E.U. le budget du projet en 1994 et à 800 familles le nombre total de bénéficiaires à l'horizon 1997.

c) Proposition de programme pour 1995

Compte d'éducation

49. Le HCR espère continuer à assister non seulement les étudiants (cinq dans le cadre du compte d'éducation et 13 sur les fonds du programme DAFI) en cours d'études, mais aussi ceux qui sont aptes à entreprendre des études supérieures avec succès.

Fonds fiduciaires

50. Comme l'année précédente, le projet d'aménagement des bas-fonds pour la culture du riz sera mis en oeuvre grâce à un financement de la coopération allemande GTZ. Le projet fournira aux familles de réfugiés bénéficiaires des semences, des outils et l'encadrement technique nécessaire.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

51. Suite à l'afflux continu des réfugiés, une restructuration administrative est intervenue en 1993, mais de nombreux postes

internationaux sont demeurés vacants en 1993, en raison des conditions de travail jugées difficiles et de l'éloignement des centres urbains.

52. En ce qui concerne les dépenses effectuées par les sous-délégations il faut tenir compte de plusieurs facteurs dont le principal est la situation souvent très difficile sur le terrain. Un autre facteur ayant eu une très grande influence économique et sociale a été l'effet de la dévaluation du Franc CFA. Même si la Guinée n'est pas membre du groupe du franc CFA, elle est néanmoins affectée par les répercussions de cette dévaluation. Ces deux facteurs ont eu comme effet direct de rendre l'opération plus coûteuse dans les sous-délégations, en raison des nombreuses missions pour couvrir les postes non pourvus et des coûts afférents à ces missions et déplacements. Un troisième facteur à mentionner est le fait que l'indice des "dépenses communes de personnel" qui avait été retenu pour 1993 s'est avéré inférieur aux coûts réels enregistrés pour l'année. Il faut dire que ce facteur est valable pour tous les pays de l'Afrique. Les sous-délégations ont procédé au remplacement de divers équipements déjà très usés et le remplacement de véhicules endommagés lors d'accidents routiers, ceci explique les dépenses assez élevées sous la rubrique de matériels non renouvelables.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

53. Le budget est destiné à la couverture des besoins de fonctionnement courant des bureaux de Conakry, Nzerekore et Guéckédou. La création de deux postes internationaux à partir du 1er juillet 1994 et de cinq postes de personnel local à partir du 1er juin 1994 pour l'ensemble des bureaux devrait permettre de mieux assurer la supervision du programme. Il faut espérer que ces postes pourront être pourvus. Outre les frais de personnel, le budget couvre les coûts de transport du personnel en mission, le renouvellement des véhicules et les frais de communication (radio, téléphone). Il faut aussi relever qu'à la suite du réajustement de l'indice des "dépenses communes de personnel", les coûts administratifs seront plus élevés. Les sous-délégations de Nzerekore et Guéckédou ont vécu des afflux de taille ainsi que de nombreux problèmes de sécurité. Ceci entraînera l'achat d'équipements de radios et Walkie Talkies pour permettre au personnel de travailler en toute tranquillité. L'accent en 1994 sera mis sur le suivi sur le terrain afin de faciliter la création de conditions propices au rapatriement, d'où l'accent sur des postes et des dépenses opérationnelles sur le terrain.

c) Proposition de programme pour 1995

54. La proposition pour 1995 est sans grand changement par rapport au budget révisé de 1994 et couvriront, entre autres, les salaires de 48 agents locaux et de 19 agents internationaux, les charges courantes de fonctionnement des trois bureaux, les allocations de mission de suivi ainsi que les coûts relatifs au remplacement de véhicules.

DEPENSES DU HCR EN GUINEE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
MONTANT ENGAGE	ALLOCATION APPROUVEE COMEX 1993	ALLOCATION REVISEE PROPOSEE	SOURCE DES FONDS ET TYPE D'ASSISTANCE	ALLOCATION PROPOSEE/ PROJECTION
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
16 226,3	13 929,9	9 763,0	SOINS ET ENTRETIEN	9 570,0
30,5 a/	—	160,0 b/	RAPAT. LIBREMENT CONSENTI	—
2,9 a/	—	—	REINSTALLATION	—
—	—	2 662,8	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Annexes I a et II a	2 654,0
16 259,7	13 929,9	12 585,8	TOTAL PARTIEL DES OPERATIONS	12 224,0
—	—	275,2	APPUI ADMINISTRATIF Voir Annexes I b et II b	288,8
16 259,7	13 929,9	12 861,0	TOTAL (1)	12 512,8
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
2,7	3,4	3,4	COMPTE D'EDUCATION 5 bourses universitaires	3,4
147,3	—	57,0	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES Divers programmes d'assistance	—
73,4	23,8	67,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateurs auxiliaires	67,0
223,4	27,2	127,4	TOTAL (2)	70,4
16 483,1	13 957,1	12 988,4	TOTAL (1+2)	12 583,2

a/ engagement imputé sur l'allocation globale

b/ engagement imputé sur l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti